

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**N°09/2023**

**DECIDE :**

Article 1 :

Une délégation de signature est donnée à M. David QUIRING, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer, pour le Centre Hospitalier de Saverne, le Centre Hospitalier de Sarrebourg, le Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller, l'EHPAD de Sarre-Union, pour et au nom de Mme Mélanie VIATOUX, Directrice, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués :

- les certificats, les attestations, les courriers et autorisations relevant de la gestion courante relatifs à la gestion de la Direction des ressources humaines ;
- les documents relatifs à l'organisation du travail, des congés, de la formation, de la paie, des autorisations d'absence des attestations, de la retraite ;
- les ordres de missions et les états de frais de déplacement.

Article 2 : Cette délégation inclut les contrats de travail hors CDI, mises en stage et titularisations des personnels non médicaux, contrats de recrutement des personnels médicaux, contrats d'activité libérales ainsi que décisions disciplinaires.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Mélanie VIATOUX et de Monsieur David QUIRING, la délégation de signature mentionnée aux articles 1 et 2 est exercée par Madame Pauline WALLERICH et par Madame Séverine ELOI-SCHWARTZ, Responsables des Ressources Humaines.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Mélanie VIATOUX, de Monsieur David QUIRING, de Madame Pauline WALLERICH et de Madame Séverine ELOI-SCHWARTZ, la délégation de signature mentionnée à l'article 3 est exercée par Monsieur Michael VELT, Attaché d'Administration Hospitalière.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mélanie VIATOUX, Directrice, une délégation de signature est donnée à Monsieur David QUIRING, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués :

- Les différents documents afférents à la paie, pour notamment engager, liquider et mandater la paie ainsi que les éléments variables de paie.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Mélanie VIATOUX et de Monsieur David QUIRING, la délégation de signature mentionnée à l'article 5 est exercée par Monsieur Sylvain HAFFNER, Directeur des Projets d'Information et de l'Innovation, et en son absence par Monsieur Julien MARION, Directeur en charge des Affaires Médicales.

Article 7 : Les délégations visées aux articles précédents peuvent s'exercer, le cas échéant, au moyen d'une signature dématérialisée permettant la certification électronique.

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**N°09/2023**

**Madame Mélanie VIATOUX,**

**Directrice du Centre Hospitalier de Saverne,**

**Directrice du Centre Hospitalier de Sarrebourg,**

**Directrice du Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller,**

**Directrice de l'EHPAD de Sarre-Union,**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L. 6143-7 et les articles D. 6143-33 à 6143-36 et l'article R. 6143-38,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 3 mai 2019 plaçant Madame Mélanie VIATOUX, Directrice d'Hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Centre Hospitalier de Saverne et de l'EHPAD de Sarre-Union, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019,

Vu la convention de Direction commune du 13 décembre 2019 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 établie entre le Centre Hospitalier de Saverne, le Centre Hospitalier de Sarrebourg, le Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller et l'EHPAD de Sarre-Union,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Mélanie VIATOUX, Directrice d'Hôpital, Directrice du Centre Hospitalier de Saverne et de l'EHPAD de Sarre-Union, en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Sarrebourg et du Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu le contrat de travail employant Monsieur David QUIRING, en qualité de Directeur adjoint au Centre de Réadaptation Spécialisé Saint-Luc à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,

Vu la convention organisant la mise à disposition de Monsieur David QUIRING au profit du Centre Hospitalier de Saverne, du Centre Hospitalier de Sarrebourg et de l'EHPAD de Sarre-Union, en vue d'y exercer les fonctions de Directeur adjoint,

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**N°09/2023**

Article 8 : La présente décision sera notifiée à Monsieur David QUIRING, Monsieur Sylvain HAFFNER, Monsieur Julien MARION, Mme Pauline WALLERICH, M. Michael VELT et Madame Séverine ELOI-SCHWARTZ.

Article 9: La présente décision sera adressée à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal.

Article 10 : La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin et de la Préfecture de la Moselle ainsi que sur les sites internet des établissements.

Article 11 : Les présentes délégations annulent et remplacent les précédentes délégations de signature.

Article 12 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saverne, le 27 septembre 2023

La Directrice,



Mélanie VIATOUX

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
N°09/2023**

**ANNEXE 1**

**Directions concernées**

<b>Prénom et Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Notifié le</b>	<b>Signature</b>
Monsieur David QUIRING	Directeur adjoint en charge des Ressources Humaines		
Monsieur Michael VELT	Attaché d'Administration Hospitalière EHPAD de Sarre-Union		
Madame Pauline WALLERICH	Responsable RH CH de Saverne		
Madame Séverine ELOI-SCHWARTZ	Responsable RH CH de Sarrebourg – CRS Saint Luc		
Monsieur Sylvain HAFFNER	Directeur des Projets d'Information et de l'Innovation		
Monsieur Julien MARION	Directeur en charge des Affaires Médicales		